

Processus d'élaboration et de labellisation des Plates-formes UNAFORIS

* *

**Adopté par le Conseil d'administration
lors de sa réunion du 9 septembre 2011**

I – Un projet-phare de l'UNAFORIS

Lors de sa réunion du 6 juillet 2010, le Conseil d'administration de l'UNAFORIS constate que le dispositif de formation sociale, actuellement atomisé, ne garantit pas une maîtrise du devenir d'un dispositif original de formation en travail social. A cet effet, il confirme sa volonté d'organiser et d'accompagner une dynamique de structuration de l'appareil de formation aux plans national et territorial.

Les principes de cette structuration sont : *diversité et complémentarité, proximité et territorialité, responsabilité, subsidiarité et réactivité, coopération.*

Il valide une nouvelle organisation à mettre en œuvre en deux étapes successives, selon des calendriers régionaux différenciés :

- d'abord des plates-formes territoriales,
- puis la création de "Hautes Ecoles Professionnelles", à l'instar de ce qui existe dans certains pays européens, inscrivant ainsi l'appareil de formation dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Ce projet a été proposé en octobre 2010 à l'Etat et à l'ARF, comme une contribution de l'UNAFORIS aux Orientations Nationales pour les Formations Sociales 2011 – 2013. Il a été approuvé par le CSTS et retenu dans le document final diffusé par l'Etat. Parallèlement, il reçoit le soutien des branches professionnelles.

Adoptés le 23 juin 2011, les nouveaux statuts de l'UNAFORIS précisent à l'Article 2 que tout adhérent « *s'engage à participer à la dynamique régionale telle que précisée à l'Article 1-2* », c'est-à-dire à « *contribuer à structurer et organiser le dispositif de formation par des plateformes régionales et la création de Hautes Ecoles Professionnelles en Action Sociale et de Santé (HEPASS)* » (Article 1 – Objet social).

En ce qui concerne les HEPASS, l'UNAFORIS engage les discussions avec les pouvoirs publics, avec un triple objectif :

- en faire reconnaître l'existence juridique pour la fin 2012,
- rendre possible la création des premières HEPASS en 2013,
- atteindre pour 2015 une couverture des trois-quarts du territoire national¹.

Le projet consiste à couvrir l'ensemble du territoire national par des Hautes Ecoles Professionnelles en Action Sociale et de Santé (HEPASS), organisations constituées capables d'offrir durablement un dispositif de qualité reconnu par l'ensemble des pouvoirs publics et des partenaires. Toutefois, leur création sera facilitée par la labellisation de « Plates-formes UNAFORIS ». Celles-ci ont pour rôle de fédérer les acteurs dans les régions dans une dynamique d'élaboration du projet d'HEPASS.

II – Fonctions et principes de création des « Plates-formes UNAFORIS »

Les « Plates-formes UNAFORIS » sont des entités pilotées par des institutions gérant des Etablissements de Formation en Travail Social, adhérents de l'UNAFORIS, et pouvant associer des partenaires locaux de formation ou de recherche, notamment l'Education nationale et l'université. Ces plates-formes sont créées sur la base d'une couverture territoriale correspondant à la région administrative. Toute « Plate-forme UNAFORIS » labellisée a vocation à déposer un projet de reconnaissance comme HEPASS.

Les plates-formes répondent à six fonctions :

1. Elles disposent d'un pilotage stratégique et opérationnel, capable d'engager les établissements et sites de formation, et de les représenter.
2. Elles ont capacité à offrir l'ensemble des formations initiales et continues en travail social de façon coordonnée et cohérente sur le territoire, et l'ensemble des niveaux de qualification du V au I (du 1 au 8 selon la nomenclature européenne).
3. Elles disposent d'un pôle international (mobilité, des étudiants, des formateurs, des professionnels, participation à des programmes européens et internationaux).
4. Elles sont le support d'un « Pôle recherche et d'expertise » de l'animation du secteur social sur le territoire.
5. Elles permettent la mutualisation de l'ingénierie pédagogique, de personnels (formateurs, personnels administratifs et logistiques), de services communs.
6. Elles sont engagées dans une démarche qualité.

¹ Les Orientations nationales pour 2011 – 2013 intègrent ce projet de création « qui permet d'inscrire l'appareil de formation dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et doit être soutenue en ce qu'elle permet :

- de mutualiser les ressources, les compétences et les expertises, notamment dans les domaines tels que la recherche qui nécessitent d'atteindre une taille critique pour développer des projets ;
- de poursuivre la structuration de l'offre de formation en visant souplesse et réactivité pour répondre aux besoins locaux ;
- de progresser dans la lisibilité de l'offre de formation, notamment au niveau régional ;
- de développer des coopérations avec les universités.

L'ensemble de ces évolutions sont susceptibles de contribuer à améliorer la qualité globale du dispositif de formation et son homogénéité, elles-mêmes garanties de la qualité des diplômés d'Etat ».

Dès lors que l'Etat prend à son compte la proposition de création des HEPASS, il lui appartient d'en définir les caractéristiques, ainsi que la procédure de reconnaissance.

Les principes de mise en place :

- Tous les adhérents de l'UNAFORIS d'un territoire ont vocation à intégrer la Plate-forme UNAFORIS de ce territoire. La mise en place de la Plate-forme tient compte des coopérations déjà existantes.
- Les Plates-formes UNAFORIS sont labellisées par l'UNAFORIS : un cahier des charges définit les critères de reconnaissance de l'existence des six fonctions. La labellisation d'un projet de Plate-forme par l'UNAFORIS est fondée sur le constat de l'existence de *l'ensemble* des six fonctions.
- Cette labellisation prépare et facilite la création ultérieure d'une HEPASS sur le territoire concerné.
- Le Conseil d'administration de l'UNAFORIS veille à ce que tous les établissements adhérents de chaque région soient invités à participer à une réunion régionale d'information et de concertation sur la création d'une plate-forme.

III – Cahier des charges des « Plates-formes UNAFORIS »

Le cahier des charges présenté en Annexe n° 1 énumère pour chacune des 6 fonctions, les pièces justificatives requises pour une labellisation. C'est bien l'ensemble des 6 fonctions et l'ensemble des pièces justificatives qui constituent le « dossier de demande de labellisation » déposé auprès de l'UNAFORIS.

Ce dossier précise notamment les règles de majorité qui s'appliquent aux prises de décision des acteurs de la plate-forme.

IV – Procédure de labellisation des « Plates-formes UNAFORIS »

La labellisation des Plates-formes UNAFORIS nécessite les étapes suivantes :

1. Une communication à l'ensemble des adhérents du présent document sur la création des Plates-formes UNAFORIS – cahier des charges, procédure, et calendrier.
2. La mise en place, par le Conseil d'administration de l'UNAFORIS, de la Commission de labellisation. Il s'agit d'une commission nationale composée de
 - 8 représentants membres adhérents de l'UNAFORIS - dont au moins 4 membres du Conseil d'administration,
 - *à titre consultatif*, un représentant de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS),
 - *pour chaque dossier de demande de labellisation et à titre consultatif*, un représentant de la DRJSCS et du Conseil régional concernés par ce dossier.
3. Une démarche régionale de concertation et de constitution d'un dossier de demande de labellisation, accompagnée si les acteurs le souhaitent d'un soutien de l'organisation nationale,
4. La labellisation proprement dite, qui est du ressort du Conseil d'administration, lequel apprécie les conditions dans lesquelles les six fonctions sont remplies, et se prononce sur la demande de labellisation.

V – Calendrier de mise en œuvre

La procédure doit être enclenchée au dernier trimestre 2011, pour une labellisation des premières Plates-formes UNAFORIS à compter de mars 2012, et une opérationnalité de ces premières Plates-formes *labellisées* au plus tard au 1^{er} septembre 2012.

Date	Etape	Opérations
Septembre 2011	Communication Mise en place de la commission de labellisation	<ul style="list-style-type: none">- Diffusion aux adhérents du projet, du cahier des charges, et de la procédure- Délibération du Conseil d'administration
A compter d'octobre 2011	Constitution des projets de plates-formes UNAFORIS	<ul style="list-style-type: none">- Réunions de concertation en région, avec l'ensemble des adhérents UNAFORIS de la région,- Si les adhérents en région le souhaitent, accompagnement de la démarche par le Directeur de l'UNAFORIS et/ou un administrateur,- Dépôt des premiers dossiers constitués.
A compter de février / mars 2012	Labellisation des premières plates-formes	<ul style="list-style-type: none">- Instruction des dossiers de demande de labellisation- Délibérations de la Commission de labellisation

VI – Evaluation - Révision

En fonction des réalités de mise en œuvre et au vu des premières demandes de labellisation, le Conseil d'administration fera le point sur la présente procédure et l'adaptera autant que de besoin.

ANNEXE n° 1

Cahier des charges des Plates-formes UNAFORIS

Les 6 fonctions	Points à traiter dans le dossier de demande de labellisation « Plate-forme UNAFORIS »
1. Pilotage stratégique et opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Délibérations concordantes des organismes membres de la Plate-forme <i>ou</i> Délibération de l'entité juridique support (si elle existe), et règles de majorité prévues pour les prises de décision. ➤ Projet politique, stratégique et de gouvernance pour les 3 années à venir. ➤ Territoire géographique de la Plate-forme et implantation des Sites de formation. ➤ Partenariats avec l'Etat et l'Université.
2. Offre coordonnée de formation initiale et formation continue	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Description des modalités de l'offre de formation en région. ➤ Liste des formations initiales dispensées au titre du CASF. ➤ Liste des autres formations assurées. ➤ Répartition géographique des formations. ➤ Voies d'accès (FI ou FC, VAE, Apprentissage).
3. Ouverture à l'International	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adhésion à la charte ERASMUS ➤ Autres programmes européens en cours ➤ Conventions de partenariat à l'international ➤ Mobilité étudiante et enseignante (entrante et sortante)
4. Recherche, expertise, et animation des acteurs sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conventions de partenariat. ➤ Description des activités de recherche et d'animation sur le territoire. ➤ Description des démarches entreprises avec les PRES.
5. Mutualisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Moyens en personnel, logistiques et financiers, mutualisés dans la Plate-forme : organisation, groupes de travail, budget propre. ➤ Liste des opérations menées en commun au plan pédagogique (ingénierie, alternance, sélections, épreuves certificatives...). ➤ Liste des autres opérations menées en commun.
6. Démarche Qualité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Descriptif des actions d'évaluation interne et/ou externe entreprises.